



République Française
Département de la Moselle

DECISION 2026-23

Vu la délibération n° 13 du Conseil communautaire en date du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoir au Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Vu l'article R. 2122-8 du Code de la commande publique,

Vu l'attestation de dérogation aux seuils internes de la CCCE signée le 19 février 2026,

Vu les crédits inscrits au budget,

Le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

DECIDE

Article 1 :

Le marché de travaux « Création d'un réseau d'eaux pluviales Impasse des Bleuets 57330 » est conclu avec l'entreprise STPM 16, Boucle des Artisans 57570 CATTENOM pour un montant de 57 732 € H.T., soit 69 278,40 € T.T.C..

Article 2 :

La présente décision qui sera inscrite au registre des délibérations fera l'objet d'une communication à la prochaine séance du Conseil communautaire.

Fait à Cattenom, le 19 février 2026

Le Président
Michel PAQUET

